

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES FEMMES

CSW41 CONCLUSIONS CONCERTÉES (1997/4)

Nations Unies, mars 1997

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES FEMMES

1. On s'accorde largement sur le fait que l'éducation et la formation des filles et des femmes, en particulier, sont extrêmement rentables sur les plans social et économique et sont une condition préalable du renforcement du pouvoir des femmes. L'objectif de l'éducation devrait être de faire mieux comprendre que les droits des femmes sont des droits de l'homme. Les gouvernements, les organismes nationaux, régionaux et internationaux, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et la société civile, notamment les organisations intergouvernementales, devraient continuer de s'employer à réduire le taux d'analphabétisme féminin au moins de moitié par rapport au taux de 1990, en mettant l'accent sur l'alphabétisation des femmes rurales, des migrantes, des réfugiées, des femmes déplacées dans leur propre pays, et des femmes handicapées, conformément au Programme d'action de Beijing.
2. Les gouvernements et tous les autres protagonistes devraient s'employer à atteindre les objectifs du Programme d'action visant à assurer d'ici à l'an 2000 l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80 % des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études primaires; à assurer l'accès égal des filles comme des garçons à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à l'an 2015; à assurer d'ici à l'an 2015 et dans tous les pays l'accès de tous à l'enseignement primaire; et à envisager de fournir une aide multilatérale et bilatérale.
3. Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait devraient mettre au point des stratégies et plans d'action nationaux pour l'application du Programme d'action, qui préciseraient les modalités de coopération des organismes compétents en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action en matière d'éducation. Ces stratégies devraient couvrir tous les domaines, être assorties de calendriers précis et de repères qui permettent de mesurer les progrès accomplis et être accompagnées de propositions concernant les ressources à affecter ou à redéployer. Il pourrait également être nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de toutes sortes de sources pour permettre
4. Les donateurs devraient s'efforcer d'atteindre le plus tôt possible l'objectif convenu qui consiste à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement; en outre, les pays développés et en développement intéressés, s'étant engagés respectivement à allouer, en moyenne, 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national aux programmes sociaux de base, devraient inscrire leur action dans une perspective sexospécifique.
5. Les gouvernements et autres protagonistes devraient promouvoir dans toutes les politiques et programmes des mesures volontaristes et visibles d'intégration des sexospécificités visant à remédier à l'inégalité d'accès aux possibilités d'éducation et à leur insuffisance et tenant compte des filles et des femmes vivant dans des conditions particulièrement difficiles. L'enseignement, la formation et l'éducation permanente des femmes devraient être intégrés dans les politiques à tous les niveaux dans les mesures prises pour assurer l'égalité des chances et dans les plans nationaux éventuels de développement humain. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les responsables aux niveaux des gouvernements, des organismes d'employeurs, des syndicats, des organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé devraient collaborer pour faire en sorte que toutes les politiques tiennent compte des problèmes spécifiques des hommes et des femmes et que les femmes et les organisations féminines soient associées au processus de prise des décisions.
6. Il convient de souligner, dans le cadre de la prise de décisions intégrée, la corrélation entre les politiques en matière d'éducation et de formation, d'une part, et celles du marché du travail, de l'autre, l'accent étant mis sur l'emploi et l'employabilité des femmes. L'éducation de base et les qualifications professionnelles, notamment dans les domaines de la science et de la technique, jouent un rôle essentiel si l'on veut que les femmes intéressent davantage les employeurs. Étant donné le nombre élevé de femmes dans les formules à horaires mobiles et dans le travail atypique, il importe particulièrement de permettre à celles-ci de bénéficier plus

largement de la formation en cours d'emploi afin qu'elles puissent conserver leur travail et faire progresser leur carrière.

7. Il convient de faire prendre conscience de la nécessité d'une nouvelle répartition des responsabilités au sein de la famille afin d'alléger la charge de travail supplémentaire qui pèse sur les femmes.
8. Les bureaux nationaux de statistique, les ministères responsables, les organismes de recherche, les groupes féminins et les organisations professionnelles devraient fournir aux femmes, aux gouvernements, aux décideurs et aux organismes de formation les informations les plus complètes et les plus exactes possibles sur le marché du travail. Il faudrait donc concevoir un système d'information moderne, adapté et actualisé sur le marché du travail qui comprenne des données ventilées par sexe concernant les possibilités de formation, y compris la formation prise en charge par l'employeur, les tendances actuelles en matière d'emploi ainsi que les perspectives d'emploi futures.
9. Il faudrait aussi élaborer des programmes d'éducation et de formation pour adultes de vaste portée prévoyant non seulement une instruction élémentaire mais aussi une éducation et l'acquisition de moyens permettant de produire des revenus. Il faudrait prendre des mesures en vue de lever les obstacles à la participation des femmes aux programmes d'éducation pour adultes telles que la création de structures d'accueil et de garde pour enfants et autres personnes à charge.
10. Les femmes qui souhaiteraient développer une micro ou petite entreprise devraient avoir accès, non seulement à des services d'appui financier, mais également à une formation spécialisée qui puisse les aider à gérer avec succès leur affaire.
11. Les gouvernements devraient s'acquitter des responsabilités qui sont les leurs en matière d'éducation et de formation. Les politiques qu'ils adoptent devraient veiller à ce que dans les domaines de l'éducation et de la formation, les parties prenantes offrent des chances égales aux hommes et aux femmes et oeuvrent en faveur d'une grande parité entre les sexes. Il faudrait aussi qu'ils favorisent la coopération entre les secteurs

public et privé, notamment entre les organisations non gouvernementales, les syndicats, les organisations professionnelles et les coopératives, afin de rendre la formation dispensée plus pertinente, plus efficace et plus concrète. La population devrait aider à mobiliser les efforts déployés par les pouvoirs publics et les instances non gouvernementales, en tirant parti du rôle important que les médias peuvent jouer, afin d'assurer la parité entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Les syndicats et les organisations patronales devraient apporter une contribution décisive à la formation professionnelle dispensée au niveau tant national que local. C'est aux gouvernements qu'incombe, en dernier ressort, la responsabilité d'élaborer des stratégies qui permettent de garantir la participation des femmes dans les activités d'éducation et de formation, en particulier celles qui sont destinées aux femmes des zones rurales ou à celles qui souffrent d'handicaps sociaux, économiques, culturels ou physiques.

12. Les planificateurs de l'enseignement et les responsables politiques, les pouvoirs publics et les autres protagonistes devraient élaborer des programmes d'enseignement, de formation technique et d'éducation permanente qui reconnaissent que ce sont des composantes qui font partie d'un même ensemble et s'inscrivent dans une même continuité. Il faut reconnaître la valeur des connaissances et compétences acquises en milieu scolaire et non scolaire, mais aussi des activités communautaires et des savoirs traditionnels. Les programmes devraient systématiquement faire en sorte que les femmes puissent bénéficier de l'égalité avec les hommes tout au long de ce processus éducatif, en vertu d'une nouvelle culture d'apprentissage associant les individus, les entreprises, les organisations et la société dans son ensemble.
13. Les planificateurs de l'enseignement et les responsables politiques devraient attacher davantage d'importance à l'accès des filles et des femmes à l'enseignement des mathématiques, des sciences et des techniques. Afin d'acquérir les qualifications dont elles ont besoin, les femmes doivent avoir pleinement accès à la formation scientifique et technique à tous les niveaux, y compris à l'utilisation des techniques modernes, à la formation professionnelle et à l'éducation permanente. Il

faut s'employer en recourant à un vaste éventail de stratégies et de modalités d'action, par exemple en développant des services d'information et d'orientation professionnelle à l'intention des filles et des femmes, à promouvoir la participation de ces dernières dans les domaines où elles sont sous-représentées, tels que la science, l'ingénierie et la technique, et à les inciter à participer activement à la mise au point de nouvelles techniques, du stade de la conception à ceux de l'application, du suivi et de l'évaluation.

14. La formation des enseignants est un élément indispensable de la transmission de programmes non sexistes visant à éliminer les préjugés en matière de comportement différent des filles et des garçons, qui ont pour effet de renforcer la division sexuelle du travail. Les techniques permettant d'améliorer les capacités des enseignants de dispenser un enseignement non sexiste doivent faire l'objet de recherches et les résultats doivent être largement diffusés afin d'appuyer l'élaboration de programmes d'enseignement multiculturel non sexiste dans tous les domaines d'instruction.
15. Le recrutement, la formation, les conditions de travail et le statut des enseignants, en particulier des enseignantes, doivent être améliorés et il convient de développer une formation exempte de préjugés à l'égard des femmes à l'intention des enseignants, des formateurs d'enseignants, des administrateurs d'école et des planificateurs. Il convient d'encourager des actions palliatives en vue de mettre un terme à la sous représentation des femmes dans l'administration des établissements d'enseignement.
16. En vue d'assurer l'égalité en matière d'enseignement et de formation, il convient d'encourager l'utilisation des instruments disponibles, tels que les recherches, les campagnes d'information, les stages de perfectionnement à l'intention des enseignants, l'élaboration de matériels pédagogiques non sexistes, les actions palliatives et des études d'effets sexospécifiques. Ces instruments sont axés sur différents protagonistes : filles et garçons, parents, enseignants, administrateurs d'école et responsables politiques.
17. Les gouvernements devraient accroître l'accès à un enseignement et à des formations non sexistes et créer un environnement propre à favoriser le maintien des filles et des femmes dans les écoles et à éliminer les disparités entre les sexes en matière de fréquentation scolaire à tous les niveaux d'enseignement, y compris les niveaux supérieurs. L'autorité scolaire, les parents et le personnel administratif devraient promouvoir la sûreté dans les écoles et durant les activités scolaires. Tous les protagonistes devraient conjuguer leurs efforts pour contribuer à cette action, en offrant le cas échéant, des programmes de repas scolaires, de ramassage scolaire et d'internat. Il importe que les organisations non gouvernementales interviennent dans tous les domaines de l'éducation, notamment dans celui de l'éducation permanente.
18. Tous les gouvernements et toutes les parties intéressées devraient être conscients de la nécessité de donner aux jeunes enfants, notamment à ceux qui appartiennent à des groupes vivant dans des circonstances difficiles, une éducation préscolaire qui tiennent des disparités entre les sexes, et veiller à ce que les petites filles reçoivent, tout au long de leur existence, une éducation de qualité.
19. Les gouvernements devraient, avec le concours de tous les protagonistes sociaux, encourager la mise en place de programmes d'éducation extrascolaires et lancer des campagnes d'information en vue de promouvoir l'éducation permanente des femmes adultes.
20. Les organes, organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, devraient dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, recenser les meilleures pratiques et stratégies permettant de maintenir les femmes et les petites filles dans le système d'enseignement, à tous les niveaux.
21. Il faudrait soutenir les études relatives aux femmes et communiquer leur programme ainsi que les travaux de recherche auxquels elles donnent lieu aux établissements d'enseignement et aux organisations de femmes, de sorte qu'elles puissent servir d'exemple, aider à mieux faire connaître la contribution que les femmes ont apportée au développement de leur société, et jeter les bases d'une véritable politique d'égalité entre les sexes en matière d'éducation et de formation.

22. Le Secrétaire général devrait, compte tenu de la responsabilité d'ensemble qui lui incombe pour ce qui est de l'intégration d'une perspective sexospécifique, continuer d'analyser et de diffuser largement aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire de *Femmes 2000* et d'autres publications diffusées dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, les informations relatives à l'éducation et à la formation des femmes dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. ■

Source: Document des Nations Unies E/1997/27